

**2021 DASES 53** Subventions (88.000 euros) et avenant n°2 à la convention avec l'association Le Bus des Femmes (20e)

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le projet de délibération qui vous est présenté a pour objet la signature du deuxième avenant à la convention du 11 février 2020 avec l'association Le Bus des Femmes (58, rue des Amandiers à Paris - 20e) et l'attribution en 2021 de deux subventions de fonctionnement à cette association, d'un montant total de 88.000 €. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Créée en 1994 par des femmes prostituées, l'association le Bus des Femmes a pour principales missions de travailler avec et pour les personnes prostituées, de défendre leur accès aux droits, de mettre en place des actions communautaires de santé (prévention de l'infection par le VIH, prévention des hépatites et des Infections Sexuellement Transmissibles), d'élaborer des actions favorisant leur insertion dans tous les domaines de la société (santé, vie familiale, sociale, professionnelle...). Elle exerce donc également des actions d'aide à l'accès aux droits, de suivi et d'accompagnement social spécialisé et d'aide à la réinsertion professionnelle.

Afin de remplir ses missions, l'association dispose de deux outils :

- les tournées en véhicule qui ont pour objectif d'aller à la rencontre des femmes prostituées : des permanences mobiles sont faites en après-midi ou de nuit dans différents lieux de prostitution. Plusieurs animatrices-agents de prévention ainsi que des membres de l'équipe de l'accueil de jour y participent. En 2019, on comptabilisait 4500 contacts avec des personnes prostituées au cours des 118 permanences.
- l'Abri-bus, un accueil de jour situé dans le 20e arrondissement de Paris qui complète les actions de réinsertion amorcées au cours des tournées du bus. Des permanences sociales y sont assurées afin que soit mis en place un suivi global et personnalisé des femmes en situation de prostitution. À la suite d'un premier entretien, les personnes accueillies sont orientées en fonction de leurs besoins vers les différents pôles de l'association : accès aux droits sociaux, accompagnement vers l'emploi et la formation, enseignement du français, accompagnement des personnes victimes de la traite des êtres humains vers l'accès à des droits spécifiques.

Les femmes accueillies peuvent ainsi effectuer des recherches d'hébergement, définir un projet professionnel, participer à différents ateliers (français, informatique). L'association poursuit son action

d'accompagnement vers l'emploi et fait de la qualification professionnelle une de ses priorités, en collaboration avec Pôle Emploi et la Mission locale du 20ème arrondissement.

L'Abri-bus propose également une restauration légère, du matériel de prévention (préservatifs, kits seringues) et des aides matérielles (aides financières, chèques-services, dons de produits d'hygiène et de vêtements).

133 personnes ont été accompagnées en 2019 lors de 420 entretiens dont une majorité est hébergée dans une situation précaire ou locataire dans le parc privé (avec des difficultés de maintien dans les lieux).

73 personnes ont reçu des aides directes pour le paiement du loyer et des charges et/ou une aide à la constitution ou renouvellement de demandes de logement social auprès de la Ville de Paris essentiellement.

163 personnes ont été accompagnées par le pôle Emploi/Formation pour définir un projet professionnel. Parmi les personnes suivies, 39 personnes ont trouvé un emploi (13 CDI, 21 CDD, 2 en entreprise d'insertion) dans le secteur des services (aide à la personne, hôtellerie, restauration, grande distribution etc.)

Afin de permettre l'accès à une couverture médicale, une permanence hebdomadaire de la CPAM est organisée à l'association. En 2019, 315 personnes y ont été reçues.

Les actions entreprises par l'association le Bus des Femmes répondent à l'une des préoccupations de la collectivité parisienne qui est de favoriser l'accès aux soins des populations les plus marginalisées. Par ailleurs, en prolongement des contacts noués grâce aux passages du bus sur les lieux de prostitution, les permanences sociales répondent à des problématiques spécifiques de ces femmes. Elles prennent en charge en urgence celles qui se trouvent dans des situations de grande détresse et soutiennent les efforts des femmes qui veulent entreprendre une réinsertion professionnelle.

Pour permettre à cette association de poursuivre ses actions, je vous propose d'approuver la signature du deuxième avenant à la convention du 11 février 2020 avec l'association le Bus des Femmes et de lui attribuer deux subventions de fonctionnement du même montant qu'en 2020 :

- 50.000 € au titre des actions de prévention et de santé,
- 38.000 € au titre des permanences sociales.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris